



Renonciation droit parental

Par **Lalou30**, le **18/03/2014** à **14:47**

Bonjours,

Voilà ma situation j'attend un enfant dont le père ne veut absolument pas .Nous ne sommes pas marié ni paxé ni autre nous n'avons jamais vécu ensemble et j'aimerais savoir quels sont les démarches a faire pour qu'il renonce a ses droits paternel.

Par **domat**, le **18/03/2014** à **15:04**

bjr,

comme vous n'êtes pas parié, cet homme n'a aucune démarche à faire;

le simple fait qu'il s'abstienne de reconnaître cet enfant suffit.

n'étant pas le père au regard de l'état civil, il n'aura pas l'autorité parentale, ni aucun droit, ni aucune obligation envers cet enfant.

mais il pourra éventuellement le reconnaître plus tard ou même vous, vous pourrez faire une action en recherche de paternité.

cdt